AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
MARNE

REÇU le
27 JUIN 2024
Rép. _____

COPIE

Monsieur le Président
Communauté de Communes Côtes de Champagne et Val de Saulx
8 place du Matras
51340 VANAULT LES DAMES

Châlons-en-Champagne, le 4 juin 2024

Objet
Modification simplifiée n°1 du PLU de Sermaize les Bains

Référence
Votre mail reçu le 28/05/2024

Dossier suivi par
Pôle Territoires, Environnement et Société

Copie à :
Direction Départementale des Territoires

Monsieur le Président,

La Chambre d'Agriculture a bien reçu le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Sermaize les Bains et je vous en remercie.

Ce projet de modification a plusieurs objectifs :
- Améliorer la lisibilité du règlement
- Créer un sous-secteur UBx pour permettre l'accueil d'une entreprise
- Compléter les OAP

Ainsi, les activités industrielles sont autorisées en zone UBx, en lien avec la source présente sur le site.

Ce projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Sermaize les Bains n'a pas d'impact sur l'activité agricole.

En conséquence, la Chambre d'agriculture de la Marne n'a pas de remarques sur ce projet de modification simplifiée de PLU.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,
Hervé SANCHEZ

CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE * DE LA MARNE *

Siège Social
Complexe agricole du Mont Bernard
Route de Suippes – CS90525
51009 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél : 03 26 64 08 13
Fax : 03 26 64 95 00
accueil-chalons@marne.chambagri.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Siret 185 102 514 000 14
APE 9411Z
www.marne.chambre-agriculture.fr

ENGAGEMENT DE SERVICE
SERVICES AUX AGRICULTEURS ET ACTEURS DES TERRITOIRES
REF. 221
AFNOR CERTIFICATION
www.afnor.org
Conseil-Formation